

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	9
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h14**), Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h21**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

Objet : TARIFS SÉJOUR SKI JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9, R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu la délibération n°2022-123/12-08 du 13 Décembre 2022, portant sur les tarifs des services municipaux de la ville de Villeparisis qui ne fixe pas le tarif des séjours,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 5 décembre 2022,

Considérant que la fixation du tarif des séjours vacances organisés durant la période d'hiver par la commune est libre.

Considérant le souhait de la commune d'adapter les tarifs des séjours d'hiver aux revenus des familles par l'application du quotient familial.

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie RUSSO Conseillère déléguée à la petite enfance et l'enfance,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE la grille tarifaire ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance



Signature of Frédéric Bouche, Maire, with the official seal of the Mairie de Villeparisis.



Signature of Cyrille Guilbert, Secrétaire de séance.

SEJOUR SKI GÉRARDMER 2022								
	Tranches	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants et +
		Tarif	%	Tarif	%	Tarif	%	Tarif
1	moins de 849.90€	169	24	156	22	143	20	130
2	de 849.91€ à 1019.94€	195	28	182	26	169	24	156
3	de 1019.95€ à 1189.94€	234	34	221	32	208	30	195
4	de 1189.95€ à 1359.93€	253	37	240	35	227	33	214
5	de 1359.94€ à 1529.96€	292	43	279	41	266	39	253
6	de 1529.97€ à 1869.94€	312	46	298	44	285	42	272
7	de 1869.95€ à 2209.93€	363	54	350	52	337	50	324
8	de 2209.94€ à 2549.93€	402	60	389	58	376	56	363
9	de 2549.94€ à 2889.93€	441	66	428	64	415	62	402
10	de 2889.94€ à 3229.91€	487	73	474	71	461	69	448
11	de 3229.92€ à 3569.90€	519	78	506	76	493	74	480
12	de 3569.91€ et +	532	80	519	78	506	76	493
13	EXTERIEURS	649	100	649	100	649	100	649

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07347-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022